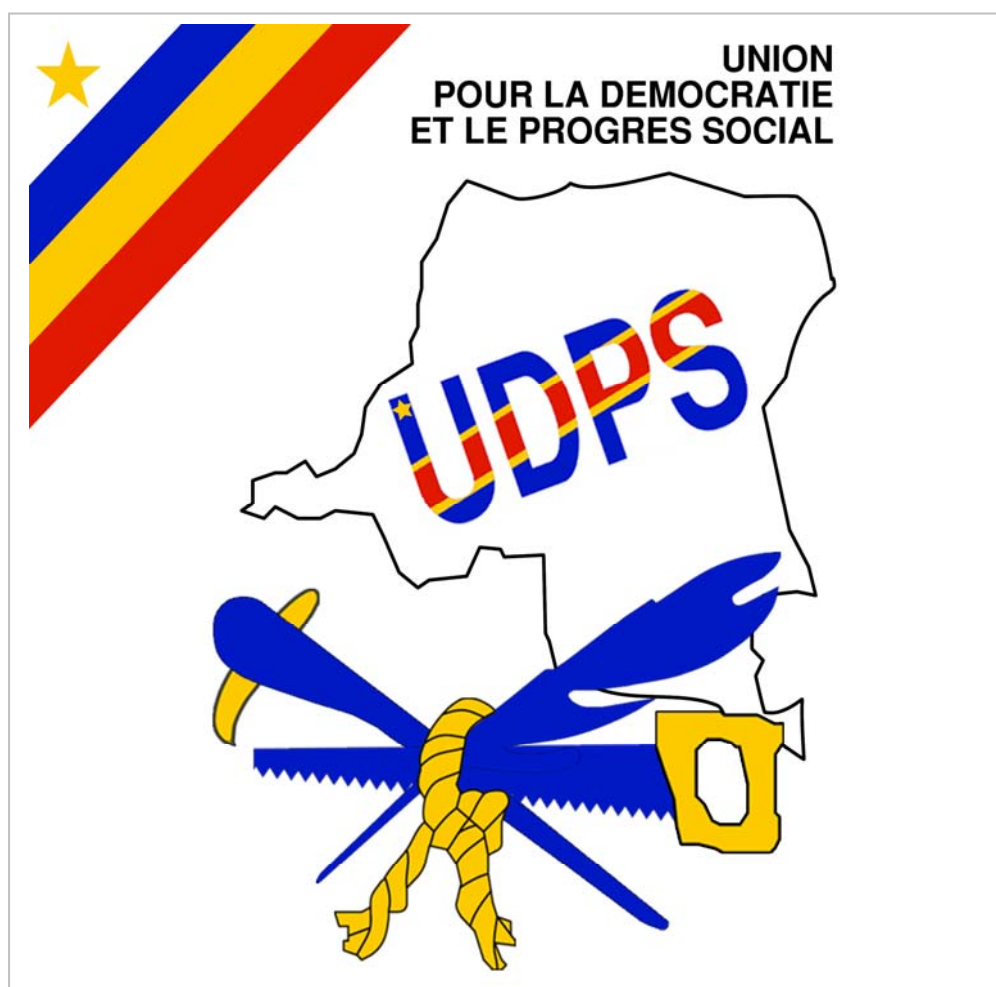


Union pour la Démocratie et le Progrès Social

Options Economiques et financières



1. Aperçu général de la situation

Toute activité économique se crée et se développe dans un environnement national et extra national qui en conditionne le plein épanouissement. Il est donc indispensable de cerner les dimensions de cet environnement pour faire des choix en toute connaissance de cause.

C'est pourquoi, les options économiques et financières levées par l'UDPS ont pour toile de fonds :

- Les hypothèques de la gestion désastreuse du pays sous la deuxième République de MM. Mobutu et Kabila;
- Les contraintes qui pèsent sur la mise en valeur du Pays;
- Les atouts ou facteurs dynamisants susceptibles de relever le défi du développement identifiés à "différents niveaux".

1.1. HYPOTHEQUES DE LA GESTION DESASTREUSE DU PAYS

Depuis plus de 30 ans, le Pays a été livré à une gestion aventureuse et irresponsable, basée sur le monopartisme et la privation des libertés fondamentales. Cette gestion a eu pour résultat une grave crise structurelle affectant différents secteurs de la vie nationale et se traduisant notamment par :

- Une croissance négative du P.I.B (- 1,5 % en 1998 , - 14 % en 1999);
- Des déficits des finances publiques colossaux qui sont couverts essentiellement par le financement monétaire;
- Une hyper-inflation, conséquence de l'indiscipline budgétaire;
- Un chômage massif, résultat de la baisse de l'activité économique;
- La faillite des entreprises publiques;
- Une monnaie qui a perdu ses fonctions traditionnelles d'unité de compte, de paiement et de réserve;
- Une banque centrale qui a perdu son attribut essentiel de contrôle d'émission de la monnaie (Réduction d'autonomie d'action du Gouverneur par la nomination d'un Conseil d'Administration);
- Une balance des paiements dont le déficit chronique est imputable à la baisse de nos exportations et au tarissement des investissements extérieurs directs;
- Une fiscalité inéquitable, inadéquate, asphyxiante et faite d'une multitude d'impôts et taxes;
- Un endettement extérieur public de près de 14 milliards de dollars américains, lequel hypothèque dangereusement l'avenir du pays;

- Un endettement intérieur de près de 9 milliards de US dollars, lequel constitue un véritable péril pour les entreprises publiques et privées;
- Des stratégies de développement tournées vers l'extérieur qui ne tiennent pas compte de nos besoins et priorités internes;
- La dévaluation du capital humain ayant pour effet la baisse de la productivité;
- Une administration inefficace et peu motivée;
- Une justice inopérante et facteur d'instabilité sociale;
- Une diplomatie de prestige, onéreuse, disproportionnée par rapport aux ressources et désaxée par rapports aux intérêts du pays;
- Un climat d'insécurité généralisée qui inhibe et décourage toute initiative;
- Une grande partie de la classe politique irresponsable, réfractaire au changement, prédisposée à la corruption et peu soucieuse de l'intérêt général;
- Le non respect de la norme, des lois et des règles;
- L'impunité généralisée érigée en système de gestion et l'absence d'une autorité servant de modèle à la tête de l'Etat;
- La centralisation à outrance du pouvoir des décisions économiques.

1.2. LES CONTRAINTES

Il s'agit ici des pesanteurs liées à l'état général du territoire, de la population, du comportement socioculturel et du sous développement.

1.2.1. CONTRAINTES D'ORDRE INTERNE

Nous identifions comme contraintes au niveau interne, les éléments essentiels ci-après:

- L'immensité du territoire national (2.345.000 Km) qui pose des problèmes de communications, d'équipements et de gestion de l'espace;
- La faiblesse de densité de peuplement qui fait de la majeure partie de notre pays un désert démographique, exception faite des centres urbains, du Kivu montagneux, de l'axe Bas-Congo - Kasai et de quelques noyaux au nord de l'équateur (Plateau de l'Ubangi) et de la Province Orientale (Plateau des UELE).
- Plus de la moitié du pays est couverte de forêts et de marécages difficilement accessibles et peu exploités;
- La désorganisation complète des structures économiques;

- La faiblesse de l'épargne intérieure;
- L'extraversion des réseaux de transports de surface;
- Une activité économique informelle, proliférante et non encadrée par le pouvoir public;
- La faiblesse de l'information et du pouvoir de négociation du pays pour ce qui relève des affaires internationales.

1.2.2. CONTRAINTES D'ORDRE EXTERNE

Il s'agit des paramètres qui échappent à notre maîtrise en tant que Nation souveraine. Nous citerons principalement :

- La détérioration des termes de l'échange;
- L'épisodique récession économique internationale;
- Le service de la dette extérieure et les politiques macro-économiques contraignantes qui en découlent;
- Le désengagement des Pays du Nord vis-à-vis des pays du Sud, notamment pour ce qui est de l'aide publique.

1.3. LES ATOUTS

En dépit des hypothèques et contraintes que nous venons d'évoquer, le Pays dispose néanmoins d'atouts considérables qui, s'ils sont rationnellement exploités, peuvent lui assurer un développement harmonieux et durable.

On peut citer principalement :

- Des ressources naturelles abondantes et variées;
- L'abondance de sols cultivables grâce d'une part à un climat régulier alterné entre le nord et le sud de l'Équateur et d'autre part grâce à une hydrographie riche couvrant l'ensemble du territoire national;
- Un littoral maritime, des lacs, fleuves et rivières disposant de ressources halieutiques (poissons) quasiment inexploitées;
- Le réseau hydrographique du bassin du fleuve Congo offrant des possibilités naturelles de circulation et d'échanges;
- Des ressources énergétiques abondantes et diversifiées (gaz, eau, soleil, pétrole, vent);
- Une croissance démographique rapide (3 %), particulièrement dans les centres urbains, facteur essentiel pour le développement d'un marché intérieur;

- Une population jeune, dynamique, entreprenante et suffisamment formée;
- L'existence d'un réservoir de cadres compensés dans tous les domaines et d'une main d'œuvre qualifiée abondante;
- La prise de conscience de la qualité de la vie qui prédispose tout un chacun à la recherche du mieux-être.

2. Options Economiques et Financières

Les options économiques de l'UDPS s'inscrivent dans le cadre global de son projet de société qui vise à instaurer un Etat de droit, démocratique, libre, prospère et garant de la sécurité des personnes et de leurs biens.

Ces options sont inspirées par sa philosophie politique qui prône la compétition et la tolérance dans le pluralisme, la solidarité et la concertation responsable entre partenaires sociaux.

Elles constituent des points de références sur la base desquels seront conçus des programmes pluriannuels de gouvernement adaptables aux circonstances du moment.

Les options fondamentales arrêtées portent sur :

- Le système économique;
- Le rôle de l'Etat;
- Le rôle du secteur privé;
- La bonne gouvernance des finances publiques et des biens sociaux.

2.1. LE SYSTEME ECONOMIQUE

Tout en proclamant l'irremplaçable rôle de l'Etat dans la recherche de la sécurité et de l'équité, l'UDPS estime que le rôle du marché est primordial dans la détermination des préférences et dans l'allocation optimale des ressources.

La voie choisie par l'UDPS est celle de l'économie sociale de marché où le secteur privé produit les richesses en toute liberté dans un contexte de concurrence où l'Etat est garant du rétablissement des règles de jeu. C'est donc le principe de subsidiarité qui devra commander l'intervention de l'Etat dans la vie économique.

" L'Economie sociale de marché ", vise la recherche permanente de la combinaison la plus efficace entre une performance optimale qu'on ne peut atteindre que grâce aux mécanismes du marché d'une part et d'autre part la sécurité et la justice sociales que seul l'Etat peut garantir.

C'est en somme ce système économique qui, combiné avec le choix en faveur de la solidarité nationale, donne à l'option de l'UDPS une sensibilité proche de la "Sociale-Démocratie ".

En conclusion, l'UDPS lutte pour que l'Etat puisse encourager l'entreprise privée et soutenir le progrès social en plaçant l'homme au centre des préoccupations économiques et en focalisant la solidarité ainsi que la coopération au centre des relations entre les Etats.

2.2. LE RÔLE DE L'ETAT

L'UDPS reconnaît à l'Etat, en plus de sa mission traditionnelle de maintenir l'ordre, la paix, la sécurité et d'assurer la justice, un rôle de catalyseur sur le plan économique. Celui-ci s'exerce en priorité à travers tous les mécanismes du marché pour les orienter vers la satisfaction des besoins et la réalisation du bien-être social. C'est sur base de ce principe d'incitation et d'impulsion de l'initiative privée que l'UDPS entend organiser l'économie congolaise.

Cette option d'un Etat catalyseur est basée sur l'idée que le développement dans un pays pauvre, caractérisé par des ressources financières rares, ne peut se faire que selon une planification indicative d'objectifs globaux. Elle est aussi basée sur la conviction profonde que l'efficacité et la performance caractérisent le secteur privé fonctionnant dans un marché transparent.

Cette planification doit veiller à l'allocation optimale des ressources par le marché. Il appartiendra dès lors aux initiatives privées de s'impliquer librement selon leurs génies, compétences et savoir-faire. A ce propos, l'UDPS fait confiance au génie créateur des entrepreneurs congolais et étrangers.

De ce qui précède, voici les tâches dévolues à l'Etat sur le plan économique :

- Créer un cadre macro-économiques stable par:
- Une politique orthodoxe des finances publiques;
- Une politique monétaire attentive aux équilibres volontaristes;
- Une meilleure allocation des devises au secteur industriel et à la Petite et Moyenne Entreprise (PME).

- Elaborer une nouvelle politique industrielle s'appuyant sur, outre les secteurs traditionnels modernisés, la PME et l'artisanat, politique qui favorisera la création de l'emploi et le développement. C'est notre façon d'atténuer l'extraversion de notre économie.
- Développer une économie nationale intégrée et diversifiée.

Il s'agit principalement de :

- Diversifier l'activité sur le plan géographique et sectoriel;
- Favoriser la décentralisation économique et financière aujourd'hui localisée entre deux pôles (Kinshasa et Katanga);
- Mettre en valeur les ressources locales pour la satisfaction des besoins locaux;
- Décentraliser la décision économique.

Le but recherché étant le développement harmonieux de l'ensemble du territoire national. Une telle politique possède le double avantage de créer un tissu industriel d'échanges intra- et inter-régionaux et de fixer les populations; donc, de combattre l'inquiétant phénomène de l'exode rural.

- ***Restructurer l'entreprise publique***

S'agissant des entreprises publiques, l'UDPS rappelle son option de base, à savoir moins d'Etat dans la gestion des entreprises publiques, notamment par des actions concertées suivantes:

- L'arrêt de la politique de nationalisation;
- La suppression des monopoles d'Etat;
- La privatisation de la plupart des entreprises publiques, notamment en ouvrant le capital aux investisseurs privés nationaux et étrangers;
- L'application des techniques de gestion privée des entreprises publiques notamment en signant des contrats de gestion avec des partenaires privés.

2.3. LE RÔLE DU SECTEUR PRIVE

L'UDPS conçoit le rôle de l'entreprise privée de la manière suivante :

- Produire les biens et services;
- Approvisionner les marchés;
- Créer les emplois;
- Distribuer les revenus.

Ce rôle ne peut être bien rempli que si les règles de libre entreprise, notamment la concurrence et la protection de la propriété privée sont scrupuleusement respectées.

A cet effet, l'UDPS s'attachera à promouvoir un cadre institutionnel, juridique et macro-économique stable, clair et rassurant. C'est de cette façon, croyons-nous, que seront protégées l'initiative et la propriété privées.

En conclusion, l'UDPS croit fermement à l'entreprise privée, foyer classique d'expansion économique, sans laquelle le concept d'économie sociale de marché perdrait toute sa signification.

2.4. LA BONNE GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES ET DES BIENS SOCIAUX

Il est de notoriété publique que si la plupart des programmes et plans de développement socio-économique ont échoué durant la Deuxième République (1965-1997) la cause principale en était la mauvaise gouvernance qu'affichaient les autorités de la Deuxième République.

L'UDPS entend rompre définitivement avec ces mauvaises pratiques de gestion de la chose publique notamment par :

- L'instauration d'une gestion budgétaire rigoureuse à tous les échelons de l'Administration publique;
- La réhabilitation des mécanismes de contrôle parlementaire (pouvoir législatif) sur le gouvernement de la République;
- La légalisation des audits indépendants dans toutes les entreprises et administrations publiques et privées;
- La sanction exemplaire de toute malversation financière et de toute irresponsabilité à n'importe quel niveau de la hiérarchie de l'Etat.
- La création de procédures et mécanismes transparents en matière d'Appels d'Offres publiques.

3. LES SECTEURS D'INTERVENTION PRIORITAIRE

Pour assurer la croissance économique et le progrès social, l'UDPS s'est fixée des priorités d'actions économiques dans les domaines suivants:

- Les finances, le crédit et la monnaie;
- Les infrastructures de base et les équipements collectifs;
- L'agriculture et le développement rural;
- L'énergie;
- La recherche-développement;
- Le secteur alimentaire;
- La coopération internationale.

3.1. FINANCES, MONNAIE ET CREDIT

L'objectif poursuivi en cette matière est de restaurer la crédibilité du pays par les voies et moyens ci-après:

- Rétablir les grands équilibres fondamentaux des finances publiques par :
- Un renforcement de la capacité de mobilisation des recettes domaniales, (fiscales et douanières, élargissement de l'assiette fiscale, révision du régime des exemptions fiscales, lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, introduction d'une culture de civisme fiscal,...);
- Une sélection qualitative des dépenses publiques;
- Réviser et respecter la loi financière par :
 - La réhabilitation des banques et des institutions financières dans leur rôle d'intermédiation;
 - Le renforcement de la réglementation et du contrôle à travers la Banque Centrale et l'adoption d'un nouveau système fiscal souple, moteur de la croissance et stimulant de l'investissement tourné vers la production et l'exportation;
 - La restauration des institutions non bancaires à travers le pays et particulièrement dans les centres urbains et milieux ruraux. Cette réforme revêt une importance capitale à l'heure où le système bancaire vit un dysfonctionnement sans précédent avec une monnaie qui circule à plus de 80% hors banque;
- L'application d'une politique de crédit à l'économie, compatible avec notre capacité financière;

- La redynamisation des "comptes chèques postaux " afin de permettre à cette structure de jouer pleinement son rôle de monétarisation des zones rurales en tant que "banque de brousse".
- Améliorer la capacité de mobilisation des ressources extérieures notamment par:
- La redéfinition de la coopération avec les bailleurs des fonds internationaux (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, Banque Africaine de Développement, Club de Paris, Club de Londres, Union Européenne Coopérations bilatérales, etc..)
- La négociation d'un échéancier pour un service régulier de la dette extérieur du pays.

3.2. LES INFRASTRUCTURES DE BASE ET LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS

L'UDPS entend réhabiliter et créer les infrastructures de base et équipements collectifs indispensables au développement et au bien-être de la population congolaise.

Voici, par catégorie d'infrastructures, l'ordre des priorités arrêté :

3.2.1. VOIES DE COMMUNICATION

L'UDPS, partant du constat que le développement intérieur est impossible sans les transports, et qu'en particulier les routes possèdent le plus grand pouvoir intégrateur, juge urgent de développer :

- Le réseau routier;
- Le réseau fluvial;
- Le réseau ferroviaire;
- Le réseau aérien.
- ***Le réseau routier***

La réhabilitation et la construction des routes afin d'assurer l'intégration de l'espace national, renforcer les échanges inter-régionaux et permettre le bon fonctionnement de l'administration territoriale et des échanges commerciaux.

L'UDPS attache une importance stratégique à la réhabilitation et à l'entretien du réseau routier de desserte agricole condition sine qua non pour la commercialisation de la production agricole de l'arrière-

pays. Toute initiative privée sera fortement encouragée et L'UDPS n'exclut nullement la mise en place des routes et autoroutes à péages.

- ***Le réseau fluvial***

L'aménagement et la maintenance du réseau fluvial afin d'exploiter pleinement la riche hydrographie du Pays (20.000 km de biefs navigables).

- ***Le réseau ferroviaire :***

La modernisation, la standardisation et l'extension du réseau ferroviaire (6.000 Km).

- ***Le réseau aérien***

Dans un Pays aussi vaste que le nôtre où le transport joue un rôle déterminant dans la desserte à longue distance, l'UDPS entend:

- Moderniser les équipements aéroportuaires;
- Faire respecter la réglementation en la matière par le renforcement des structures fonctionnelles des services de l'Aéronautique Civile;
- Encadrer les nombreuses initiatives privées;
- Veiller à une stricte application des prix concurrentiels;
- Pourvoir à la formation et recyclage du personnel à tous les échelons.

3.2.2. LES TELECOMMUNICATIONS

Jadis générateurs d'immenses recettes budgétaires au niveau national, les services des P.T.T. sont devenus improductifs et quasi inopérants. Cette situation a aggravé l'enclavement des régions entières et l'isolement du Congo lui-même vis-à-vis de l'arrière Pays.

En 1982 lors de la publication du "Projet de société de l'UDPS" les télécommunications étaient classées parmi les " secteurs stratégiques " relevant donc du monopole de l'Etat comme dans beaucoup de pays. Depuis lors, l'évolution du concept du secteur "stratégique" ainsi que celle des technologies ont remis en question cette vision.

L'UDPS n'est pas insensible à cette évolution. Elle encouragera dans ce secteur toute initiative privée, le recours aux technologies de pointe, l'interconnexion des systèmes, sans oublier la protection des usagers par un strict contrôle des prix et la qualité des prestations

3.2.3. EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Nous rappelons que l'UDPS place l'homme au cœur du développement et de son action économique.

Les équipements collectifs forment le cadre idéal pour l'épanouissement de la personne humaine. C'est pourquoi, la restauration des équipements collectifs dans le domaine de la santé, de l'éducation, de culture, la culture, des sports et loisirs est inscrite dans nos priorités.

Par ailleurs, l'habitat fera l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics essentiellement en partenariat avec le secteur privé.

Les voies et moyens préconisés sont principalement:

- La viabilisation des terrains en zonings industriels et résidentiels.
- Le recours à l'utilisation des matériaux locaux ;
- L'obligation et la vulgarisation des "permis de construire" dans toutes les villes, communes et différentes entités administratives du Congo.
- Le crédit au logement ;
- La restauration des quartiers insalubres ;
- Le soutien à l'auto construction ;
- L'appui à la relance de l'industrie du bâtiment.

3.3. L'AGRICULTURE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

3.3.1. SECURITE ALIMENTAIRE

Le potentiel agronomique du Congo est sous-exploité. Déjà en 1982, à la publication du projet de société de l'UDPS, l'agriculture, ne représentait que 10 % du PIB commercialisé, alors qu'elle occupait 65% de la population active.

Aujourd'hui ces chiffres sont respectivement de 51 % de PIB et 70 % de la population active par suite du recul des autres secteurs d'activités (Banque au Zaïre, rapport annuel 1993. PNUD, Rapport annuel 1993).

L'effondrement du secteur agricole est tel que le pays importe actuellement des produits agricoles et particulièrement des denrées alimentaires dont il était jadis un grand exportateur. Cette dépendance vis-à-vis de l'extérieur a entraîné des transformations dans les habitudes alimentaires de la population avec une lourde incidence sur la balance des paiements.

La philosophie de l'UDPS dans le domaine agricole vise à :

- Assurer la sécurité alimentaire de la population;
- Exporter le surplus pour générer les devises nécessaires à l'équipement du pays;
- Améliorer les conditions de vie des masses paysannes.

A cet effet, l'UDPS envisage la relance des activités dans le secteur agricole à travers les actions ci-après:

- Formation et encadrement technique:
- Former des encadreurs du monde rural dans les écoles techniques d'animation rurale ;
- Regrouper les fermiers dans des coopératives d'achat, de vente et de crédit dans le cadre de la promotion de la Petite et Moyenne Entreprise Agricole (PMEA);
- Fournir une information agricole appropriée aux paysans à travers les masse-médias, la radio rurale et les foires agricoles .
- Financement du secteur agricole
- Créer un Fonds agricole et des banques agricoles régionales pour assurer la collecte de l'épargne des agriculteurs et le financement du secteur agricole, le tout en partenariat avec les associations de producteurs.
- Octroyer des crédits agricoles à des taux d'intérêt préférentiels.
- Production et commercialisation :
- Relancer les cultures industrielles;
- Organiser les marchés ;
- Promouvoir l'agro-industrie, c'est-à-dire accompagner le secteur primaire par la réalisation des unités de production agro-industrielle;
- Faciliter le transfert et la vulgarisation technologies nouvelles dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage;
- Promouvoir les technologies appropriées autochtones;
- Assurer la vulgarisation et la promotion des semences améliorées et les variétés performantes.
- Amélioration du réseau routier de desserte agricole

L'UDPS qui place toujours l'homme au centre de tout développement socio-économique attache une importance capitale à la réhabilitation des routes de desserte agricole afin d'atteindre les objectifs principaux que voici :

- Stopper l'exode rural des populations de l'arrière-pays;
- Améliorer le niveau de vie de la masse paysanne en augmentant les échanges entre les centres urbains et le monde rural en facilitant la réhabilitation des équipements collectifs;
- Assurer la commercialisation de la production agricole de l'arrière-pays ;

3.3.2. INDUSTRIES DE TRANSFORMATION AGRICOLE

Notre Pays a été doté d'industries lourde et légère de transformation, qui datent essentiellement de l'époque coloniale. Les mesures de "zaïrianisation" et de rétrocession des années 70, les pillages de 1991 et 1993, ainsi que l'effondrement du pouvoir d'achat du Congolais ont littéralement laminé ce tissu industriel désarticulé et obsolète.

L'UDPS s'emploiera à :

- Réhabiliter ce secteur pourvoyeur d'emplois et champ d'intervention privilégié du secteur privé;
- Créer un cadre propice à son expansion par le biais des incitations telles que la fiscalité et les facilités de crédit;
- Privilégier la consommation des produits locaux (viandes, poissons, légumes et fruits indigènes).

3.4. L'ENERGIE

L'énergie joue un rôle primordial dans le développement socio-économique.

Le Congo recèle d'abondantes ressources d'énergie, bois, charbon, hydrocarbure, eau, vent et soleil. Malheureusement ces atouts sont insuffisamment mis en valeur ou mal gérés. C'est notamment le cas du barrage hydro-électrique d'Inga et de l'exploitation irrationnelle de la forêt. Considérant ce potentiel énergétique exceptionnel, l'UDPS opte pour l'exploitation rationnelle de toutes les sources d'énergie identifiées, la diversification étant source d'enrichissement.

S'agissant de l'énergie produite à Inga l'UDPS privilégie la satisfaction des besoins internes tout en encourageant son exportation notamment en Afrique.

Contrairement à la politique négative de développement énergétique pratiquée durant la Deuxième République, l'UDPS encourage toute entreprise, collectivité locale ou missionnaire qui souhaiterait créer une centrale hydroélectrique ou un micro-barrage hydroélectrique pour résoudre ses besoins énergétiques spécifiques, sous réserve d'atteinte à l'environnement.

Cependant la concrétisation de toute initiative tant publique que privée ne se fera que dans le cadre d'un plan national de développement énergétique sur des sites exploitables exhaustivement inventoriés.

3.5. LA RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

L'expérience des pays développés a démontré l'importance de la recherche dans le développement. Tirant les enseignements de ce constat, l'UDPS place la Recherche - Développement au centre de ses préoccupations.

C'est ainsi qu'elle entend:

- Réhabiliter la recherche fondamentale et appliquée;
- Améliorer les conditions de travail des chercheurs;
- Favoriser l'échange scientifique et technologique avec d'autres pays;
- Mobiliser des ressources financières conséquentes;
- Restructurer le secteur minier par des études de rentabilité ad hoc.

Il convient de souligner à cet effet qu'avant l'indépendance, l'activité minière intervenait pour 45 % dans le PIB commercialisé et l'agriculture pour près de 55 %. L'évolution après l'indépendance et plus particulièrement sous la Deuxième République a été caractérisée par l'infléchissement de la contribution du secteur agricole et la prépondérance du secteur minier qui a atteint 85 % des apports en devises du pays.

Cette manne n'a malheureusement pas produit les effets escomptés dans le pays en terme de développement. Les bénéfices accumulés en période de haute conjoncture n'ont pas servi à constituer des réserves ni à renouveler l'outil de production. Ils ont été soit détournés, soit affectés à des dépenses de prestige. Aujourd'hui, ce secteur est sinistré avec la chute de la GECAMINES et le bradage de Kilo-Moto. Seule l'exploitation artisanale du diamant et de l'or connaît une certaine expansion.

Lors de sa création, notre Parti avait fustigé la concertation excessive des investissements publics dans le secteur minier au détriment des autres secteurs.

Compte tenu du poids de l'industrie minière dans notre économie et de son rôle stratégique, l'UDPS estime important de relancer l'activité dans ce secteur par des études de faisabilité et de rentabilité ad hoc.

Pour réussir ce programme avec un maximum de résultat, l'UDPS entend associer étroitement les entreprises privées spécialisées, tant nationales qu'étrangères.

3.6. LE SECTEUR HUMANITAIRE

La gestion du Congo a été mauvaise à un point tel le tissu social s'est fissuré et les réseaux de solidarité relâchés. Avec plus d'un million des réfugiés de guerre, 60 % de population vivant en dessous du seuil de pauvreté, 40 % d'enfants sous-alimentés et mal nourris, 1 % de mortalité maternelle, 50 % d'enfants non scolarisés, le Congo est un pays socialement sinistré.

Aucune réforme ne peut réussir si ces blessures ne connaissent pas un début de traitement.

L'UDPS est sensible à cette responsabilité et entend l'assumer en coopération avec les organismes d'aide et d'assistance humanitaire ainsi qu'avec tous les gouvernements amis. A cet effet, l'UDPS s'attache à :

- Garantir une meilleure utilisation de l'aide humanitaire ;
- Garantir que l'aide arrive effectivement et rapidement aux destinataires ;
- Garantir la sécurité du personnel humanitaire, national et extérieur ;
- Garantir une implication positive et efficace du gouvernement et des programmes concertés d'assistance humanitaire.

3.7. LA COOPERATION INTERNATIONALE

L'UDPS croit fermement à la coopération internationale. Elle est l'instrument privilégié de promotion de la paix et de rapprochement entre les peuples. A cet effet, l'UDPS tient compte de la nouvelle philosophie en matière de coopération internationale basée sur le principe du partenariat. Le rôle de l'Etat se limitant à encourager et à accompagner les initiatives privées porteuses de progrès.

La tendance à la construction des grands ensembles économiques régionaux se confirme partout dans le monde pour la recherche d'une articulation économique plus adéquate. En Afrique il se profile l'émergence de quatre ensembles économiques régionaux : l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest

animée par le Nigéria, l'Afrique Australe sous l'impulsion de l'Afrique du Sud et l'Afrique Centrale que le Congo a la vocation de piloter.

L'UDPS encourage ces évolutions et s'emploiera à soutenir cette dynamique conformément à la Charte de l'OUA et à l'Acte de Lagos afin que le Congo joue pleinement son rôle au centre de l'Afrique.

Compte tenu de l'état de délabrement du tissu économique de notre Pays, l'UDPS entend promouvoir une forte redynamisation de la coopération internationale avec tous les organismes internationaux ainsi qu'avec les Pays amis afin de réunir les voies et moyens indispensables à la reconstruction du Congo. Contrairement aux comportements irresponsables des autorités de la Deuxième République dans ce domaine, l'UDPS compte développer une coopération internationale mutuellement profitable à toutes les parties intéressées sur base d'un strict respect des engagements librement contractés.

C'est notamment dans ce contexte que l'UDPS privilégierait la relance de la coopération financière avec les organismes financiers comme la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire Internationale, la Banque Africaine de Développement, etc...

4. PREALABLES

Plusieurs tentatives pour juguler la crise économique congolaise (allant des programmes de stabilisation économique et financière des années 70 aux programmes d'ajustement structurel de la décennie 80), se sont soldées par des échecs.

A la longue, ce manque de performance a causé la marginalisation de notre économie et expliquerait en grande partie l'ébranlement de la confiance de la communauté financière internationale à l'égard du Congo.

Pourtant certains pays partageant la même géographie économique avec nous (tels que ceux de l'Asie du Sud-Est ou de l'Amérique latine) ont pu faire bon usage de ces solutions, tirant ainsi leur épingle du jeu pour devenir de nouveaux pays industrialisés.

L'UDPS se fondant sur l'analyse des causes de l'effondrement d'une économie jadis prospère est convaincue qu'aucun modèle de développement socio-économique ne peut réussir dans notre pays sans une nouvelle approche.

En effet pur gagner le pari de changement souhaité sur la base des options levées ci-dessus. Les préalables ci-après s'imposent, à savoir :

- L'homme , comme levier;
- L'Etat de droit, comme contexte;
- Les méthodes de gestion rationnelles comme moyen;
- La coopération internationale comme cadre;
- La participation de la population, comme moyen.

4.1. L'HOMME

Il s'agit de la mise en place d'une équipe dirigeante intègre patriote, ouverte à la coopération, compétente, déterminée, mue par l'idéal de servir la nation et capable de prêcher par le bon exemple. Bref, des hommes nouveaux qui animent réellement le peuple et gèrent conformément à l'éthique définie par la Conférence Nationale Souveraine.

Tout nouveau plan de développement socio-économique porteur d'espoir de réussite se doit d'être vulgarisé, expliqué, compris et intériorisé par l'homme congolais avant sa mise en application effective.

4.2. L'INSTAURATION DE L'ETAT DE DROIT

- Construire un Etat de droit basé sur les principes de la démocratie pluraliste et respectueux des Droits de l'homme et de la loi;
- Réconcilier les différentes classes de la société sur base d'une charte des valeurs républicaines sous-tendues notamment par :
 - La tolérance
 - Le respect des textes et des engagements...

Par l'instauration de l'Etat de droit, l'UDPS espère assurer la sécurité juridique indispensable à l'éclosion des activités d'investissement des Entrepreneurs Congolais et Etrangers.

4.3. LES METHODES DE GESTION

L'UDPS croit fermement que la République Démocratique du Congo ne recouvrera la voie de la croissance durable perdue que moyennant un changement radical des méthodes de gestion des finances publiques et des biens sociaux, notamment par:

- La transparence et la bonne gouvernance des biens sociaux ;
- Un contrôle effectif et objectif;
- La sanction positive et négative de la gestion économique;
- La priorité au principe de la responsabilité.

4.4. LA COOPERATION INTERNATIONALE

Aucun pays ne peut concevoir son développement en contexte d'autarcie. Le monde s'unifie et de nouvelles solidarités planétaires se tissent. L'UDPS en est consciente et, dans une large mesure, s'en félicite. Elle inscrit consciemment et volontairement toute sa démarche politique et toute sa philosophie de gestion dans le cadre d'une coopération pacifique et mutuellement bénéfique entre les peuples.

4.5. LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

L'UDPS considère qu'il n'existe jamais de démocratie sans un peuple constamment informé et qui participe activement à la formulation et à l'exécution des choix fondamentaux le concernant.

5. CONCLUSIONS

Les options économiques et financières de l'UDPS constituent un volet du projet de société du parti qui sera soumis à la sanction de la nation lors des prochaines échéances électorales.

- L'instauration d'un Etat de droit démocratique respectueux des droits fondamentaux de tout un chacun constitue un préalable majeur à la réalisation, à moindre coût, de tout programme de développement économique.
 - L'option fondamentale de gestion économique est l'Economie sociale de Marché. Elle repose essentiellement sur le rôle prépondérant de l'initiative privée dans la gestion courante de l'Economie.
 - Le rôle catalyseur de l'Etat se définit principalement en la mise à disposition d'infrastructures de base et d'équipements collectifs nécessaires au développement de diverses activités économiques, au strict respect des règles de jeu de l'économie sociale de marché ainsi qu'à la garantie de sécurité des personnes et de leurs biens.
 - L'homme Congolais et son développement socio-économique intégral constitueront les objectifs majeurs de l'action du gouvernement de la République dans le domaine économique. Le développement du Congo ne peut se concevoir sans la participation effective et volontariste de tous les citoyens.
-
- Il n'existe guère de système économique qui puissent se développer durablement à l'aube du troisième millénaire dans un contexte d'autarcie.
 - La coopération internationale s'impose à toutes les nations du monde, mais encore faudrait-il qu'elle se conçoive dans un contexte pacifique mutuellement profitable à tous les partenaires.
 - Il s'agit là de l'objectif essentiel du combat politique que mène l'UDPS depuis plus de 18 ans et que nous sommes déterminés à gagner à tout prix.